

La loi immobilière dont le Parlement ne débat pas

par Jérôme Faas - Sur fond d'abus spéculatifs, le MCG avait déposé un projet de loi toujours retenu en commission: le député PLR chargé d'écrire le rapport tarde à le rendre.



L'ensemble de la Tulette, en construction à Coligny, a déclenché le débat sur les agissements des acheteurs en zone de développement. (photo: 20 minutes / jef)

Oubli, manque de temps ou dessein politique caché? Le rapport de majorité sur une loi immobilière en attente de traitement n'a pas été rendu comme prévu la semaine passée par le député PLR Pierre Conne. Résultat? Privé de ce document, le Parlement ne pourra pas se saisir de cet objet dans l'immédiat.

Le texte, rédigé par le MCG, prévoit d'étendre à 20 ans, contre 10 aujourd'hui, le contrôle étatique sur le prix des logements en zone de développement. «Cela évite la spéculation, estime le député Sandro Pistis. On ne connaît pas la valeur de l'argent dans 20 ans. La solution est facile et applicable très rapidement.» L'affaire tombe au moment où le Grand Conseil débat des abus spéculatifs qui gangrèment la vente d'appartements dans ces secteurs destinés à la classe moyenne.

Le Gouvernement a ainsi rédigé une loi visant à contraindre les acheteurs à habiter le bien acquis en zone de développement. Elle a été rejetée, en l'état, par la droite. Droite dont certaines composantes, le MCG bien sûr mais aussi l'UDC, pourraient être attirées par un contrôle des prix étendu dans le temps.

Pierre Conne justifie son retard par un manque de temps. «Je vais m'y mettre, je le promets.» Et explique que, de toute façon, la commission du logement avait refusé l'entrée en matière pour des questions avant tout techniques. «Il n'y a pas vraiment eu de débat politique. Un avis de droit a jugé disproportionnée la mesure» qui empêche les plus-values durant deux décennies.

Mais débat il pourrait bien y avoir en plénière, si le texte y arrive. En plus du MCG, les Verts et le PS étaient entrés en matière. Et la cheffe de groupe UDC, Christina Meissner, se dit séduite. «Il y en a marre de ces abus! De dire, pendant 20 ans, vous ne toucherez pas un franc de bénéfice, cela limiterait les velléités spéculatives. Ce serait bien plus simple que de contrôler tout le monde comme le veut le Conseil d'Etat.»

«Un procédé regrettable»

Retenir un rapport de commission pour enliser un objet, le PLR sait faire. Même si, dans le cas présent, le député Pierre Conne plaide la bonne foi, le cas s'est déjà présenté par le passé. Fin 2012, le député libéral Pierre Weiss avait ainsi traîné pour rendre son rapport sur le projet de vélo en libre service, auquel il était opposé. En 2010, c'est Christophe Aumeunier, lui aussi libéral, qui avait retenu quinze mois durant un rapport sur la taxe sur les plus-values foncières. «Le procédé du PLR est regrettable, juge le MCG Sandro Pistis. Bloquer un rapport, c'est pénaliser le citoyen, en l'occurrence le citoyen en manque de logement.»